Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260924-260901-DE

DEPARTEMENT
des COTES D'ARMOR

Arrondissement
de GUINGAMP

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE de PLOUVARA

n°26-09-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice : 15
Membres présents : 13 ***Convocations le 18/9/2026***
Votants : 14

Objet : Programme voirie 2026 – Avenant n°1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mr NICOLAS Cyril, Maire.

Etaient présents : C.NICOLAS - C.BANIEL - S.L'HOSTELLIER - D.LECOQ - L.TURBAN - M.JEAN - J.MARIETTE - A.GAUTIER - T.BERTHAUD - A.LE MEHAUTE - N.GUILLOSSON - G.CORNEC - P.SYLVESTRE

Absentes excusées : A.MEHEUT - C.LE GRAET

Madame Annyvonne MEHEUT a donné pouvoir à Madame Liliane TURBAN

Secrétaire de séance : A.LE MEHAUTE

Monsieur BANIEL, adjoint en charge de la voirie, expose l'avenant relatif au programme de voirie. Les travaux prévus consistent à étendre les aménagements routiers sur la route de Roscaré jusqu'à la route départementale, soit une surface d'environ 170 m². Le coût estimé s'élève à 1 815,50 € HT.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à la somme de 1815.50 € HT portant le nouveau montant du marché à la somme de 78 372.50 € HT décomposée comme suit :

Marché initial : ..... 76 557.00 € HT

Avenant n°1 : ..... 1 815.50 € HT

TOTAL :..... 78 372.50 € HT

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212202345-20260924-260901-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide, à l'unanimité, les travaux supplémentaires tels qu'exposés ci-dessus et autorise le Maire à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme

Le Maire,
Cyril NICOLAS

Le secrétaire,
Adrien LE MEHAUTE